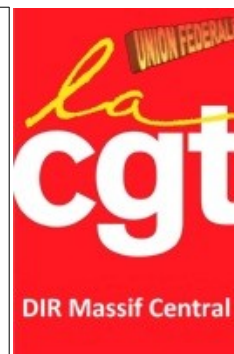




COLLECTIF C.G.T. D.I.R. MASSIF CENTRAL

Ardèche, Aveyron, Cantal, Haute-Loire,
Hérault, Lozère, Puy de Dôme



Le 07 février 2025

Compte rendu CGT de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la DIR Massif Central du 6 février 2025

Présents :

CGT : Fabrice Brucker, Davis De Araujo, Jean-Marc Tavernier, Eric Granier, Thierry Redon,
Damien Arribat, Fabien Deuxliard. Expert CGT : Claude Teissandier

CFDT : 1 représentant et 1 expert.

Administration : Olivier Jautzy (directeur), Guillaume Perrin (secrétaire général).

Experts : le directeur adjoint, les chefs de service et de districts, William Rouzaire (DPPE/POA) et
David Lemoire (chef de CEI de Langogne) pour le point 2, Philippe Carle pour le point 3.

Début de séance : 09h30

Point 1 : Approbation des procès verbaux des séances du 17 octobre et 26 novembre 2024 :

Les PV sont approuvés.

Point 2 : Rapport de la commission d'enquête à Langogne et du plan d'action (pour info)

2 objectifs : faire le point sur l'altercation entre 2 agents et analyser les conditions de travail dans le CEI.

Pour la CGT, il est important que les membres de la commission aient été répartis entre encadrants et représentants du personnel, enfin ce rapport a été validé par tous ses membres.

3 agents ont fait l'objet d'une alerte de la part des membres de la commission, quelle suite a été donnée à cette alerte ?

La direction partage le constat fait dans ce rapport et y voit à la fois un sujet collectif et aussi celui des 3 agents en difficultés pour y apporter des solutions. Au CEI a été mis en place un planning détaillé ainsi qu'un planning mensuel. De plus, le planning des CEI voisins ont été affichés afin de partager la connaissance des missions effectuées. Il y a eu une restitution de la commission pour les agents du CEI et il y a un accompagnement des agents sur le terrain par les chefs d'équipe. De plus, ils sollicitent des retours suite aux chantiers effectués par les agents. Le CEI va faire l'objet d'une opération de destruction/reconstruction qui devrait mettre fin au clivage physique entre les agents et l'encadrement qui n'améliore pas le dialogue dans le centre.

Sur les effectifs, la CGT demande quelles sont les améliorations prévues ?

L'administration explique que pour compenser les 2 agents en maladie, il y a eu le recrutement de 2 vacataires en plus des 5 déjà prévus pour la VH. Leurs contrats seront prolongés si les arrêts maladie le sont aussi. Il y a 1 poste de chef d'équipe vacant, mais il n'y a pas de candidat à ce jour. Une demande de rupture conventionnelle est en cours d'instruction par l'administration centrale qui a reçu un avis favorable de la part de la DIRMC.

La CGT demande un bilan, action par action, proposés par la commission, afin de savoir le travail qu'il reste à mettre en œuvre.

Les formations restent à mettre en place, l'accompagnement d'un encadrant paraît impossible à appliquer, Revoir le planning VH et le PEVH sera mis en œuvre ultérieurement, Redistribuer certaines missions des RDI vers le BT du district est impossible, Sortir le chef de CEI des astreintes RDI n'est pas encore mis en œuvre. Certaines actions ont été mises en œuvre.

Point 3 : Fiche de préparation de chantier pour les CEI (pour info)

Il s'agit d'une disposition qui s'impose ... depuis l'instruction sur la sécurité des agents d'octobre 2013.

La CGT demande si elle devra être mise en place dans les CEI qui disposent déjà d'une fiche légèrement différente ?

L'administration confirme qu'elle est produite uniquement pour les CEI qui n'en ont pas aujourd'hui.

Point 4 : Fiche accident en intervention (fourgon percuté le 22 décembre 2024) (pour info)

L'accident s'est produit sur l'A75 vers 19 h au PR 144+100 dans le sens sud – nord en ligne droite. Un agent du CEI de St Chély et le chef d'équipe d'astreinte intervenaient sur un accident avec les feux à éclats bleus allumés, et alors qu'il avait déployé la FLU (Flèche lumineuse d'urgence) indiquant aux usagers de se déporter sur la voie de gauche, avec le message ACCIDENT sur le panneau à message variable du fourgon. Il est à noter que les usagers devaient déjà rouler sur la voie de gauche au vu des conditions de circulation en C2 (délicates : traces de neige ou de verglas localisé), le PMV au PR155 ainsi que les panneaux « Neige. Roulez à gauche » étaient visibles en amont. Alors que l'agent quittait le fourgon pour remplir la main courante au plus près du véhicule accidenté, un conducteur de VL a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté le fourgon à l'arrière gauche avec son arrière droit. Heureusement, l'agent n'a pas été blessé.

La CGT considère que cette fiche accident se cantonne à un descriptif.

La CGT souhaite que la réglementation soit respectée, qu'une analyse de chaque accident soit réalisé avec les représentants du personnel, afin de faire de la prévention à partir de l'examen de leurs circonstances.

L'administration confirme ce principe et indique qu'il faisait partie des objectifs du BPR avant le départ des 2 agents.

Elle nous informe également qu'un nouvel accident a eu lieu sur le secteur d'Issoire sur l'A75 au PR 38+900 sens nord – sud. Un VL (taxi) a percuté la première FLR balisant un chantier. La FLR et le PL IVECO 7,5 T ont été endommagés, mais là aussi, heureusement, sans blesser d'agents. En revanche les 3 personnes dans le VL ont été blessées et conduites à l'hôpital. (après désincarcération par les pompiers) les conditions météorologiques étaient bonnes.

La CGT propose qu'en attendant que les postes au BPR soient pourvus, les représentants du personnel membres de la FSSSCT réalisent ces enquêtes. Comme les prérogatives des CHSCT le permettaient.

La direction souhaite débattre de cette proposition avant de donner son aval.

Concernant l'information/alerte des usagers, elle signale que la DIRE et la DIRCO expérimentent elles aussi la transmission des zones de chantier via l'application COYOTE. (à la DIRMC, 2 CEI

sont concernés) De plus une loi va prochainement être votée afin d'obliger les fournisseurs de service GPS (consultés et favorables) à alerter les utilisateurs de la même façon. (transposition d'une directive européenne)

Les usagers seront donc incités à regarder un écran pendant la conduite ... ce qui leur est (à juste titre!) reproché ...

Point 5 : Courrier de la préfète de région, relatif à l'action de renforcement de la politique de prévention des risques liés aux interventions sous circulation des agents d'exploitation des DiR (pour info)

La CGT souligne le seul angle répressif de ce courrier. Les forces de l'ordre doivent si possible « se déplacer sur les lieux des accidents matériels impliquant des véhicules des DiR », les forces de l'ordre doivent si possible « être plus présentes lors de la fermeture ou de l'ouverture des voies », les forces de l'ordre doivent si possible « mettre en place ponctuellement des contrôles aux abords des chantiers », les forces de l'ordre doivent « intensifier les contrôles du respect des distances de sécurité (particulièrement entre PL) ».

Avec quels moyens supplémentaires sachant qu'ils n'interviennent pas toujours alors que c'est une obligation pour faire sortir un piéton sur le bord de l'autoroute ? (sans parler des délais pour intervenir, ex plusieurs mois avant d'obtenir l'installation d'un radar chantier)

Par contre, pas un mot de la préfète dans ce courrier sur le plan de prévention sur la bonification du service actif. Cette revendication figure pourtant dans le PPMR (plan de prévention ministériel renforcé des risques routiers) à son action 7.2 : Porter la demande de bonification du service actif des personnels d'exploitation.

L'administration admet que ce courrier sera principalement un appui lors des demandes de réponses pénales adressées aux procureurs de la République qui sont eux aussi destinataires.

La CGT reconnaît dans ce courrier l'esprit de ce « plan de prévention » ministériel (qu'aucun syndicat n'a approuvé !) : il s'agit d'une approche répressive face au comportement de certains usagers qui mettent en danger la sécurité des agents, dont l'essentiel des mesures dépend du ministère de l'Intérieur.

Notre ministère, la DMR et les DiRs tentent par là de s'affranchir de ce qui est pourtant un risque professionnel.

C'est à eux d'agir concrètement pour protéger les agents de ce risque par une amélioration des conditions de travail via des recrutements, et en protégeant les plus anciens en rendant possible des départs anticipés par la bonification du service actif.

Point 3 : Questions diverses (posées par la CGT)

- La FS du 27 mars 2025 est remplacée par un CSA. Pour quelle raison ?

L'administration souhaite présenter le bilan RIFSEEP et CIA 2024. il faut le faire dans cette instance.

- Un agent c'est blessé (pied cassé) au point d'appuis de FLORAC alors qu'il était seul dans un camion en intervention le 16 décembre 2024. Il n'a pas eu d'enquête accident. Pourquoi ?

L'administration concède que sans personnel au BPR elle n'a pas encore été déclenchée.

- 4 agents de la Dir Massif Central ont obtenu la reconnaissance d'un cancer de la prostate en maladie professionnelle du fait de l'utilisation de pesticides.

Lors de la dernière FS, nous avons demandé des fiches d'exposition pour les agents qui avaient manipulé des produits phytosanitaires et une information de leurs droits à un suivi médical post exposition et post professionnel. Qu'en est-il de cette question ?

La demande sera traitée par le secrétariat général.

La CGT demande à participer à cette démarche .

- Lors des vœux, vous avez évoqué une réorganisation des services du siège. Pouvez-vous nous donner plus de précisions ?

L'objectif est double : répondre aux nouveaux enjeux (environnementaux en + et management par la qualité en -) et ne pas toucher à l'exploitation. (le PARC sera maintenu ainsi que ses missions) Le lancement de la réflexion se fera au travers de lettres de missions pour les 3 chefs de services du siège et lors du CSA du 27 mars. L'impératif est le dialogue avec les agents et avec les représentants du personnel. Plusieurs scénarios pourront être proposés et il y aura un arbitrage mais sans forcément de baisse d'effectif. (ni de hausse) La mise en œuvre est envisagée pour 2027 sans impératif.

La CGT regrette que l'administration soit toujours dans le principe d'adaptation des missions aux moyens et non pas d'adaptation des moyens aux besoins !

- Loi 3DS : La région AURA a jusqu'ici refusée de rencontrer les membres du CSA et de la FS pour évoquer son projet ou « contrat d'objectif ». La convention complémentaire indique dans son article 2 que 6 orientations (Décarbonation de la route et de ses usages ; Préservation des enjeux environnementaux ; Sécurité et Viabilité du réseau routier ; Services à l'utilisateur ; Entretien, modernisation et réparation du patrimoine routier ; Développement du réseau routier) constituent des indicateurs. Mais quels sont les éléments chiffrés permettant de mesurer les améliorations ou dégradations ? Quels sont les éléments tangibles qui permettront de dire si oui ou non l'expérimentation est une réussite ou pas ? pour être plus précis quels sont les critères qui permettront à la région et à l'État de considérer que l'expérimentation est un succès et que les routes nationales 88, 102 et 122 peuvent être transférées à la région ? comme indiqué à l'article 3 de la convention cadre.

Le vice-président de la région considère que c'est prématuré sachant que la région organise des assises des mobilités.

Il était temps de savoir pourquoi la Région s'est engagée dans la mise à disposition d'une partie de la DIRMC ! maintenant que l'expérimentation est lancée. De plus, il y a déjà eu une COP régionale mais cela ne doit pas aller dans le sens de la région.

L'administration concède que les ambitions de la région se limitent à l'investissement et au droit à compensation de l'État.

La CGT interroge sur l'objectif final de cette expérimentation ?

Le directeur confirme que si l'expérimentation est concluante, il y aura transfert définitif des routes nationales.

- La direction a rencontré ses homologues de la DICE sur les possibilités d'entraides entre les 2 DIR. Peut-on avoir des précisions ? (CR du CODIR du 07/01)

Il s'agissait d'identifier des marchés communs (glissières, etc) entre les 2 services suite à 3 DS et aussi travailler ensemble sur des sujets face à la Région AURA.

- Budget, il est indiqué (CR du CODIR du 07/01) que des restrictions sur les crédits de fonctionnement pourraient être mises en place, avez-vous des précisions ?

Suite à la loi spéciale reportant le budget 2024, le gouvernement a apporté certaines précisions : 25 % disponible (alors que rien ne le contraignait), et blocage de certains secteurs. (CLAS par exemple) Cependant, la déconstruction / reconstruction du CEI de Langogne est validée (sur 2 exercices comptables) et le retrait d'amiante au PARC à Brioude et aussi au CEI de St Flour sont validés.

- Effectif : dans le CR de la réunion d'unité de DPPE du 22/11/24, il est indiqué que "DPPE est dorénavant sous-dimensionné, notamment au regard du surcroît d'activité généré pour la préparation de 3DS, et à prévoir pour sa mise en œuvre. Quel est le devenir des postes de chef de POA, du poste de comptabilité du BAS (Marie-Christine Gaudin) et le poste du CMR ?

Le directeur soutient que DPEE n'est pas sous-dimensionné. Il indique même qu'entre son départ de la DIRMC (2012) et son retour, les effectifs de DPEE sont passés de 22 à 32 agents. Le poste de POA sera re-publishé faute de candidat, le poste de Marie-Christie est supprimé (ses missions sont réparties sur Brigitte Gony et Laure Dupuis). Avec l'arrivée du Réseau Radio du Futur, le CMR sera progressivement réorganisé. (*perte du poste*)

Après enquête, la CGT ne retrouve pas ces chiffres d'après les "qui fait quoi" mais plutôt ceux-ci :

Comparatif DPEE missions :	Effectif 2007	Effectif 2013	Effectif au 14/10/2024	Remarques
direction	1	2	1	(-1) assistante
POA et entretien	6	6	5	(-1) dessinateur
Exploit – SR – trafic	5	5	4	(-1) chargé étude trafic
Tunnel	1	1	1	
PRI hors foncier et géomatique	3	5	5	Ajout de missions (chaussée, environnement)
Foncier & DP	2	2	0	(-1) gestion DP (-1) assistante missions partiellement réparties sur AJCP / PRI immobilier
géomatique	3	2	2	(-1 géomaticien en 2008)
MOA	Hors périmètre DPEE	3	3	
SIB	1	4	4	Ajout de missions (SSI, fin mutualisation)
CMR	Hors périmètre DPEE	4	3	(-1) technicien Radio
BAS	Hors périmètre DPEE	Hors périmètre DPEE	4	(-1 en 2025)
Total :	22	34	32	
	Total à missions =	34	28	Baisse de 6 ETP

- Suite au séminaire des cadres : Vous indiquez une « optimisation de l'utilisation du bâtiment du siège » pouvez-vous nous donner des précisions et es en rapport avec le changement du système de chauffage ?

Après la visite du RPIE (responsable de la politique immobilière de l'État), le ratio surface par agent n'est pas au niveau attendu : 12m² / agent nous sommes à 26m² / agents. L'administration est en attente de la réorganisation des services du siège pour modifier ce ratio. La pompe à chaleur du siège sera remplacée pour un total de 100k€ répartis entre l'ARS et la DIRMC.

- Matériel au DS : quelle est la ventilation sur les CEI de Séverac, La Cavalerie, Le Caylar ?

La direction rappelle qu'il est normal de supprimer un matériel qui est remplacé. De plus, un planning est en cours de mise à jour avec prise en compte des secteurs avec OLD. (obligation local de débroussaillage)

Pour la CGT, il reste des problèmes de disponibilité du matériel et celui-ci est dans l'ensemble vétuste, même lorsqu'il est pris en location.

Fin de séance : 13h00

Prochaine réunion de la Formation Spécialisée le 15 mai 2025

Prochain CSA le 27 mars 2025.

Vos représentants CGT à la FSSSCT.